

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU « AGREE »
AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis : AMI n° 044/MRHE/UCM/AGREE/2026/SC
Numéro du marché : ZR-UCM-531080-CS-QCBS
Financement : Banque mondiale Don IDA N° D9890-ZR et Crédit IDA N° 7066-ZR
Services de consultant : Recrutement d'un Consultant (firme) chargé du contrôle et surveillance des travaux d'assainissement, densification et d'extension des réseaux de distribution SNEL dans les villes de Kinshasa (DKC & DKO) et de Gbadolite
Date de publication : 20 février 2026
Date limite de remise : 06 mars 2026

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un don de la Banque mondiale en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des Secteurs de l'Electricité et de l'Eau « AGREE », et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat des **Services d'un Consultant (firme) chargé du contrôle et surveillance des travaux d'assainissement, densification et d'extension des réseaux de distribution SNEL dans les villes de Kinshasa (DKC & DKO) et de Gbadolite.**

Le projet AGREE consiste à étendre l'accès à l'électricité et à l'eau dans 15 villes de 11 provinces de la RDC. Ce programme vise à accroître le taux d'accès national à l'électricité de 22 % à 30 %. Au-delà des infrastructures, le projet AGREE s'attache à réformer la gouvernance des services publics et à renforcer la SNEL SA, qui gère un réseau complexe de distribution dans plusieurs villes de la RDC, notamment les villes de Kinshasa et Gbadolite.

À Kinshasa, le projet se concentre sur l'assainissement et l'extension du réseau de manière à raccorder ou améliorer la desserte pour 400 000 nouveaux ménages grâce à des compteurs à prépaiement. Ces interventions visent à la fois les "poches noires" (80 000 raccordements) et les zones nécessitant une mise en conformité technique (320 000 améliorations), afin de stabiliser une distribution aujourd'hui fragile.

À Gbadolite, les travaux incluent la remise en état de la ligne de transport Mobayi-Gbadolite et le retour à une exploitation en 30 kV. Ces efforts permettront de pallier les avaries actuelles de la centrale de Mobayi et d'électrifier 3 000 nouveaux ménages, tout en réhabilitant les cabines existantes pour stabiliser la desserte locale.

L'objet de la mission du Consultant à recruter est d'appuyer l'UCM et la SNEL dans la mise en œuvre ordonnée des travaux d'assainissement, densification et d'extension des réseaux de distribution SNEL de Kinshasa et de Gbadolite à travers le contrôle et la surveillance des travaux de constructions d'infrastructures électriques dans la zone du projet.

L'objectif de la mission est le développement d'un cadre national Multi-Tier Framework (MTF) pour le suivi du taux et du niveau d'accès à l'électricité et à la cuisson propre en RDC, en lien avec les engagements du Compact énergétique et les objectifs du projet AGREE.

Le consultant recruté sera chargé d'exécuter, notamment les tâches suivantes : (i) Supervision, coordination et gestion du projet ; (ii) Contrôle technique des études d'exécution ; (iii) Contrôle et suivi des fabrications, réceptions des équipements en usine et contrôle avant expédition, suivi du transport et réception sur sites des équipements ; (iv) Contrôle de l'exécution des travaux ; (v) Coordination des essais de mise en service et contrôle de fin de travaux des travaux et assistance pendant la période de garantie.

Les informations sur les termes de référence de la mission peuvent être obtenues sur le site internet de l'UCM : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants firmes (« cabinets ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte reposent sur l'expérience des candidats dans des missions similaires, en particulier :

- Être un bureau d'études d'ingénierie et justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans dans les études et la supervision des travaux, en particulier dans les domaines de : l'ingénierie électrique, la réhabilitation, l'assainissement ou la construction des installations électriques ;
- Justifier d'au moins 3 références des marchés de nature et de complexité similaires au cours de 10 dernières années dans le domaine de transport et distribution de l'énergie électrique dont (i) 1 mission de contrôle et/ou surveillance de travaux de la construction ou réhabilitation des postes électriques HT/MT et (ii) 2 missions de contrôle et/ou surveillance de travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction des réseaux de distributions électriques moyenne tension (MT).

L'équipe du consultant sera constituée d'experts ayant une expérience avérée. Elle comprendra notamment : (i) Un Chef de mission ; (ii) Quatre (4) électriciens ou électromécaniciens ; (iii) Trois (3) ingénieurs en génie civil ; (iv) Trois (3) Experts environnementalistes et en protection sociale. La mission exige une équipe expérimentée, capable d'interagir et de communiquer efficacement en français avec des responsables de SNEL et d'UCM.

Les qualifications et l'expérience des experts clés ne seront pas évalués à ce stade de la présélection et ne doivent pas être incluses dans les qualifications et expérience du Consultant.

Le Consultant devra joindre à sa candidature le certificat de bonne exécution ainsi que les copies attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.13, 3.15, et 3.16 du Règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'ensemble du contrat, s'ils sont sélectionnés.

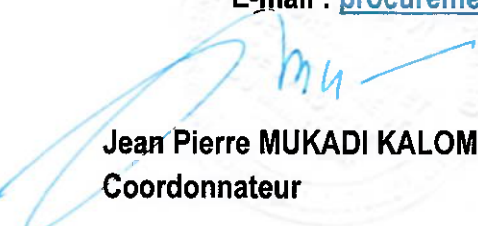
Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) telle que décrite à la section VII, paragraphe 7.3 du Règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), septième édition, septembre 2025.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **vendredi 06 mars 2026** et porter clairement la mention : « **AMI n° 044/MRHE/UCM/AGREE/2026/SC – Recrutement d'un Consultant (firme) chargé du contrôle et surveillance des travaux d'assainissement, densification et d'extension des réseaux de distribution SNEL dans les villes de Kinshasa (DKC & DKO) et de Gbadolite** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe, Kinshasa, République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**



**Jean Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®
Coordonnateur**



Termes de Référence pour le recrutement d'un Consultant (Firme) chargé du contrôle et surveillance des travaux dans les villes de Kinshasa et Gbadolite

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1.1 Contexte

- Le gouvernement a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau « AGREE » qui de manière générale, vise à déployer à plus grande échelle l'accès à l'électricité et à l'eau potable dans les zones d'intervention de la Banque mondiale, tout en améliorant la gouvernance et la performance des services publics et en renforçant les capacités des institutions publiques intervenant dans le projet.

Le projet étendra les services d'électricité et d'eau potable dans plus de 15 villes localisées dans les 11 provinces suivantes : Kinshasa (ville de Kinshasa), Kwilu (villes de Kikwit et Bandundu), Kasai (ville de Tshikapa), Kasai central (ville de Kananga), Kasai oriental (ville de Mbuji-Mayi), Lomami (villes de Mwene - Ditu et Kabinda), Sud-Kivu (ville de Bukavu), Kongo-Central (ville de Boma), Nord-Kivu (villes de Goma, Butembo et Beni), Ituri (ville de Bunia) et Nord-Ubangi (ville de Gbadolite).

- SNEL SA, partie prenante de ce projet, a comme objet social la production, le transport, la distribution, et la commercialisation de l'énergie électrique. Dans ses missions actuelles, elle fournit l'énergie électrique dans plusieurs villes de la République Démocratique du Congo, notamment la ville de Kinshasa (la capitale) desservie à partir des centrales hydroélectriques d'Inga 1 & 2 et de Zongo 1&2. Cette énergie arrive dans la ville de Kinshasa par :

- deux lignes HT 220 kV et 400 kV au départ des centrales d'Inga
- trois lignes HT 220 kV, 132 kV et 70 kV au départ des centrales de Zongo.

L'énergie électrique est injectée dans la ville à travers 12 postes Haute Tension.

Le réseau de distribution de Kinshasa comprend 23 sous-stations, 2 829 cabines MT/BT dont 1 349 cabines publiques, 1 280 cabines privées, 190 cabines propriété de l'Etat et 10 cabines mixtes publiques-privées ; 2 743,793 km de canalisations moyenne tension et 9 604,294 km de réseau basse tension (cfr. Statistiques SNEL Direction de Distribution de Kinshasa) [SNEL DDK-2024].

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des données caractéristiques du réseau de distribution de la ville de Kinshasa.

Tableau 1 : Données caractéristiques du réseau de distribution de Kinshasa

Item	Désignation	Unité	Quantité
1	Postes HT/MT		
1.1	Nombre	nbe	12,00
1.2	Puissance installée	MVA	1 175,00
2	Sous-stations		
2.1	Nombre	nbe	23,00
2.2	Puissance installée	MVA	653,50
3	Cabines MT/BT		
3.1	Publiques (SNEL)		
3.1.1	Nombre	nbe	1 349,00
3.1.2	Puissance installée	MVA	832,32
3.2	Privées		
3.2.1	Nombre	nbe	1 280,00
3.2.2	Puissance installée	MVA	826,45
3.3	Mixtes		
3.3.1	Nombre	nbe	10,00
3.3.2	Puissance installée	MVA	6,30
3.4	Etatiques		
3.4.1	Nombre	nbe	190,00
3.4.2	Puissance installée	MVA	130,21
4	Poste de réflexion MT	nbe	24,00
5	Poste de sectionnement MT	nbe	252,00
6	Réseau MT		
6.1	Réseau 30 kV	km	290,20
6.2	Réseau 20 kV	km	999,42
6.3	Réseau 6,6 kV	km	1 454,28
7	Réseau BT	km	9 604,29
8	Poste de sectionnement BT	nbe	1 809,00
9	Réseau d'éclairage public		
9.1	Longueur des voies éclairées	km	215,90
9.2	Points lumineux installés	nbe	6 854,00



Au plan organisationnel, la **gestion des réseaux de Kinshasa** est assurée par les 5 directions ci-après :

- Direction Kinshasa Nord (DKN) : Communes de Gombe, Lingwala, Kinshasa, Barumbu et Kasa-Vabu ;
- Direction Kinshasa Sud (DKS) : Communes de Kisenso, Lemba, Limete, Matete et Ngaba ;
- Direction Kinshasa Est (DKE) : Communes de Nd'jili, Masina, Kimbanseke, N'sele et Maluku ;
- Direction Kinshasa Centre (DKC) : Communes de Ngiri-Ngiri, Kalamu, Makala, Selembao, Bumbu et une partie de Mont-Ngafula ;
- Direction Kinshasa Ouest (DKO) : Communes de Ngaliema, Bandalungwa, Kintambo et une partie de Mont-Ngafula ;

Toutes ces DKX dépendent du Département de Distribution de Kinshasa (DDK). A ces DKX, s'ajoute le rôle pivot de la direction commerciale, garante de la procédure d'activation et de mise en service des compteurs.

Pour sa part, la **ville de Gbadolite** est alimentée en énergie électrique à partir de la centrale hydroélectrique de Mobayi, dont la puissance installée est de 11.4 MW, soit 3 groupes de 3,8 MW chacun. Actuellement 1 seul groupe sur 3 fonctionne avec une production limitée à 1,4 MW.

L'énergie électrique produite par cette centrale est acheminée à Gbadolite au moyen d'une ligne de transport 132 kV, longue de 22,5 km. Cette ligne part du poste élévateur 6,6/132 kV – 2x15 MVA de Mobayi et aboutit au poste abaisseur 132/30/6,6 kV - 15 MVA de Bambou.

Du poste de Bambou, une distribution en 30 kV était prévue pour desservir deux sous-stations 30/6,6 kV - 5 MVA, la première, Centre-Ville, destinée à l'alimentation du centre de Gbadolite et, la seconde, Kawele, pour la desserte des agglomérations de Kawele, Fadu, Molegbe et Bakpa.

Suite aux avaries des transformateurs 30/6,6 kV de Centre-Ville et de Kawele, la distribution depuis le poste de Bambou jusqu'aux tableaux MT de ces deux sous-stations s'effectue actuellement en 6,6 kV.

Les lignes 30 kV existantes sont ainsi exploitées en 6,6 kV mais les travaux transférés du projet EASE vers le projet AGREE en cours d'exécution ramèneront l'exploitation de ces lignes en 30 kV.

Le réseau de distribution (6,6 et 0,4 kV) âgé de plus de 30 ans n'a pas suivi l'évolution de la ville et de ses environs.

Quelques travaux d'extension et de réhabilitation du réseau de distribution de Gbadolite s'exécutent actuellement. Ces travaux initiés par le projet EASE ont été transféré au projet AGREE. Il s'agit principalement de (i) l'implantation de 7 nouvelles cabines 20/0,4 kV – 630 kVA et de leurs réseaux associés en vue d'électrifier 3 000 nouveaux ménages ; (ii) la réhabilitation de 7 cabines

existantes et (iii) la remise en état du réseau 30 kV partant du poste de Bambou jusqu'à la sous-station Kawele.

- A Kinshasa et Gbadolite, le projet AGREE financera les travaux non réalisés sous le projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques « EASE » et du projet Shanghai Electrique dont l'objectif est de raccorder au moins 80 000 nouveaux ménages.

Le Projet EASE dans sa composante 1 « mise à niveau du réseau et extension de l'accès dans les directions DKC, DKE et DKO de SNEL dans les villes de Kinshasa et Gbadolite (Nord-Ubangi) », avait concerné les travaux ci-après :

➤ **Kinshasa :**

Électrification des poches noires, assainissement, réhabilitation et mise en conformité des réseaux de distribution d'électricité de SNEL des Directions de Kinshasa Centre (DKC) et Ouest (DKO) dans les communes de Ngiri-Ngiri, Kalamu, Makala, Selembao, Bumbu, Mont-Ngafula, Ngaliema, Bandalungwa et Kintambo.

- (1) Implantation d'un réseau moyenne tension par la technique de Mise à la Terre (MALT) pour l'électrification des poches noires des réseaux de distribution d'électricité ;
- (2) Réalisation de nouvelles connexions électriques, assorties de l'installation de compteurs à prépaiement aux ménages vivant dans les poches noires.

Il s'y est rajouté la finalisation des trois (3) autres marchés de travaux et prestations de grande envergure initiée sous le Projet de Développement du Marché d'Electricité pour la Consommation Domestique et à l'Exportation « PМЕDE » :

- (3) Extension des réseaux de distribution MT et BT dans la commune de Kimbanseke, Phase 2 ;
- (4) Électrification des poches noires à Malweka (commune de Mont-Ngafula) et Mpasa (commune de N'sele) ;
- (5) Travaux de fiabilisation des postes et sous-stations du réseau de distribution et de construction d'un nouveau poste et d'une nouvelle sous-station.

A ces marchés, il y a lieu d'explorer également les travaux complémentaires en cours de réalisation ou en passe d'être réalisés :

- (6) Certains des travaux des marchés du Projet d'Electrification Périurbaine et Rurale dans la ville de Kinshasa (PEPUR) non encore achevés, sous financement de la Banque Africaine de Développement (BAD)
- (7) Dans la zone d'intervention du projet d'assainissement des réseaux électriques de la Direction de Kinshasa Nord (DKN), sous financement de la Banque Africaine de Développement (BAD)
- (8) Dans la zone d'intervention du projet de construction du poste 220/20 kV de Kinsuka et réseaux associés, sous financement d'Exim Bank de Chine

➤ **Nord-Ubangi :**

La réhabilitation de la ligne de transport HT 132 kV Mobayi-Gbadolite et du réseau de distribution associé à Gbadolite, travaux encore en cours d'exécution.

Les détails de ces travaux sur le réseau de transport et de distribution associés sont bien illustrés dans le DAO des marchés EASE DKC&DKO.

1.2 Justification des travaux

L'évaluation de l'ensemble des activités du projet EASE, au regard notamment des ressources disponibles pour leur réalisation a mis en évidence la nécessité de sa restructuration. Cette restructuration est intervenue en novembre 2021. Elle a consisté notamment en une réduction de l'envergure des travaux à réaliser, dans l'objectif de mettre en corrélation les activités et les ressources disponibles pour leur mise en œuvre.

Les causes principales de cette restructuration sont nées entre autres :

- (i) du transfert au projet EASE, sans ressources additionnelles, de marchés de travaux et prestations de grande envergure initiées sous PMEDE clôturé en 2018 ;
- (ii) de l'insertion de nouvelles activités nécessaires révélées par les études d'Avant-Projet Sommaires (APS) et d'Avant-Projet Détaillées (APD) des marchés DKC & DKO et des marchés du Nord-Ubangi ;
- (iii) de la nécessité de parachever les travaux d'électrification des quartiers Mpasa (Commune de la N'sele) et Malweka (Commune de Mont-Ngafula) à Kinshasa par le raccordement de près de 12 000 usagers supplémentaires identifiés dans la zone de déploiement du réseau bâti sous PMEDE après le transfert de ce marché à EASE ;
- (iv) de la dégradation du réseau (cabines MT/BT et lignes BT) survenue entre la publication des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) en 2018 et la réalisation des études d'exécution par les constructeurs recrutés en 2020 ;
- (v) de la considération du nombre des bâtiments abritant des ménages différents dans une même parcelle en lieu et place de la parcelle comme point alimenté, constat fait lors des opérations d'identification des futurs usagers à raccorder ;
- (vi) de la réduction de l'ampleur des travaux prévus pour la centrale hydroélectrique de Mobayi et le réseau de Gbadolite associé ;

L'objectif général poursuivi dans le cadre du projet AGREE est d'accroître jusqu'à 30% le taux d'accès à l'électricité actuellement situé autour de 22% (source Banque Mondiale) pour toute la RDC, avec 10 % sur l'ensemble concentré à Kinshasa, qui en elle-même présente un taux d'accès de 44%. Ceci implique la nécessité de mener des actions de grande envergure et à impact visible sur le réseau de transport et distribution d'électricité dans les villes de Kinshasa et de Gbadolite, concernées par les présents termes de référence. Ces actions peuvent être regroupées en 4 types de travaux à savoir réhabilitation, assainissement, renforcement et extension des réseaux MT/BT.

Dans la ville de Kinshasa en particulier, il est prévu le raccordement avec compteurs à prépaiement de 400 000 nouveaux ménages, dont 80 000 dans les zones d'extension (poches noires) et 320 000 dans les zones à assainir.

Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de la Banque mondiale pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services d'un Consultant (Firme) chargé du contrôle et de la surveillance des travaux complémentaires à ceux réalisés dans le cadre du projet EASE dans les villes de Kinshasa et Gbadolite.

2 OBJET DE LA MISSION

Le consultant aura pour mission d'appuyer UCM et SNEL dans la mise en œuvre ordonnée des travaux d'assainissement, densification et d'extension des réseaux de distribution SNEL de Kinshasa et de Gbadolite dans le contrôle et la surveillance des travaux de constructions d'infrastructures électriques dans la zone du projet.

3 ETENDUE DES PRESTATIONS DU CONSULTANT

Les prestations du consultant visent à garantir une préparation rigoureuse et une exécution maîtrisée des travaux, afin d'aboutir à la réalisation d'ouvrages cohérents, fonctionnels et conformes aux exigences de qualité, tout en respectant les délais contractuels et les coûts arrêtés.

Le consultant fournira tous les services professionnels et techniques et le soutien requis, conformément aux règles de l'art afin, de permettre la réalisation du Projet de la façon la plus économique, la plus rapide et la plus efficiente possible et ce, conformément aux prestations du marché des Entrepreneurs.

La durée de ses prestations en cette qualité sera calculée en fonction de la tranche de période la plus longue de l'ensemble des marchés considérés. Cette période sera augmentée d'un mois pour assurer les diligences de clôture des marchés.

En tant qu'ingénieur-conseil, le consultant assurera sans aucune faille les prestations et tâches ci-après :

Tâche n°1 : SUPERVISION, COORDINATION ET GESTION DU PROJET

En étroite collaboration avec UCM et la Société Nationale d'Electricité « SNEL », l'ingénieur – conseil assurera les tâches de supervision, de coordination, de gestion administrative et financière liées aux marchés des travaux les concernant depuis le processus de passation des marchés jusqu'à leur réception définitive.

Les tâches permanentes assignées à l'Ingénieur-conseil sont les suivantes :

- (i) Organisation de la gestion du programme général des activités du Projet ;
- (ii) Elaboration du manuel des procédures d'exécution des marchés des travaux ;
- (iii) Mise en place d'une organisation pratique d'échanges entre les différents intervenants concernés par le Projet (échanges de correspondance, circulation de plans et autres documents, réunions, etc.) ;
- (iv) Définition des méthodes et circuits de contrôle qualité : contrôle des études, des fabrications des matériels et équipements ainsi que des travaux ;

- (v) Contrôle de l'avancement des études, des fabrications en usine et travaux sur site, et élaboration des rapports y relatifs ;
- (vi) Organisation des rencontres avec SNEL, UCM et les attributaires des marchés dans le but d'assurer :
 - la mise en place de l'organisation des différents circuits de transmission et de contrôle ;
 - la définition des opérations-clés techniques et financières ;
 - la mise au point des documents de conduite et de surveillance de chantier, ainsi que la structure des rapports mensuels et trimestriels d'avancement des travaux ; et
 - la préparation des procès-verbaux (PV) de ces rencontres.
- (vii) Emission des ordres de modifications éventuelles de la consistance des travaux ;
- (viii) Contrôle des factures et approbation des demandes de paiement et de tous autres documents soumis par les contractants ;
- (ix) Suivi de l'exécution budgétaire des contrats de travaux ;
- (x) Contrôle et approbation des demandes de paiement des contractants ;
- (xi) Formation du personnel affecté par UCM et SNEL au suivi de chaque projet de travaux ;
- (xii) Assistance au Maître de l'ouvrage pendant la période de garantie des ouvrages ;
- (xiii) Rédaction du rapport de consolidation des différents rapports de clôture des marchés du Projet ;
- (xiv) Rédaction du rapport d'achèvement des marchés du Projet ;
- (xv) Etablissement des documents de fin de chantier.

Tâche n°2 : CONTROLE TECHNIQUE DES ETUDES D'EXECUTION

En collaboration avec UCM et SNEL, l'Ingénieur-conseil assurera l'approbation et le contrôle technique des études d'exécution qui lui seront soumises par les contractants.

Il effectuera, notamment :

- la définition du chronogramme détaillé de mise en œuvre des travaux relatifs aux sous-composantes SNEL du Projet ;
- la revue des études d'exécution qui lui sont soumises pour approbation par les contractants, l'examen et l'approbation des schémas, plans et notes de calculs relatifs à l'exécution des travaux, ainsi que l'approbation des schémas et plans définitifs (tel que construit).

Il est tenu de vérifier que les notes de calcul, les plans d'implantation générale et les plans détaillés d'exécution soumis à son approbation sont réalisés en accord avec les instructions, spécifications et critères stipulés dans les différents marchés des travaux.

Il vérifiera notamment :

- (i) la conformité des fournitures et installations aux spécifications techniques du cahier des charges des marchés notifiés par le Maître de l'ouvrage aux contractants et aux normes imposées dans ces marchés ;
- (ii) le respect des distances d'installation et des règles de coordination d'isolement ;
- (iii) les plans d'implantation ;
- (iv) les schémas électriques HT, MT et BT ainsi que les schémas de contrôle – commande et de télécommunication ;
- (v) la conformité du circuit de mise à la terre avec les plans-guides de conception joints aux marchés ;
- (vi) les hypothèses prises en compte, la méthodologie et les résultats des notes de calculs ;

Seront notamment concernées, les notes de calculs relatives :

- au dimensionnement des ouvrages et équipements ;
- aux massifs supports des équipements ; etc.

L'Ingénieur-conseil s'assurera que les modifications constructives pouvant être éventuellement apportées au projet sont justifiées et que les propositions technico - financières des modifications préconisées par les contractants sont acceptables avant d'être soumises à l'agrément du Maître de l'ouvrage à travers UCM.

Tous les documents approuvés par l'Ingénieur-conseil et ayant une incidence financière sur le projet seront soumis à approbation avant exécution.

Tâche n°3 : CONTROLE ET SUIVI DES FABRICATIONS, RECEPTIONS DES EQUIPEMENTS EN USINE ET CONTROLE AVANT EXPEDITION, SUIVI DU TRANSPORT ET RECEPTION SUR SITES DES EQUIPEMENTS

L'Ingénieur-conseil s'assurera que les équipements fabriqués par les contractants ou par leurs sous-traitants sont réalisés conformément aux spécifications techniques et aux normes des marchés et qu'ils répondent aux caractéristiques et performances techniques figurant dans les marchés.

A cet effet, l'Ingénieur-conseil exécutera les prestations suivantes :

- (i) Approbation du programme de contrôle de la qualité présenté par les contractants ;
- (ii) Vérification de la conformité des équipements par rapport aux spécifications techniques des marchés ;
- (iii) Suivi de l'essai de type des équipements, si nécessaire ;
- (iv) Suivi du processus de fabrication des principaux équipements ;
- (v) Réception en usine des équipements et matériels. L'Ingénieur-conseil devra informer le Maître de l'Ouvrage du programme des essais suffisamment à l'avance pour que ce dernier puisse participer à ces essais, le cas échéant ;
- (vi) Signature des procès - verbaux de tous les essais réalisés par le contractant en sa présence ;
- (vii) Contrôle des méthodes et de la qualité des emballages ;
- (viii) Suivi de l'acheminement des équipements et matériels ainsi que de leur réception sur site.

Tâche n°4 : CONTROLE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX

L'Ingénieur-conseil assurera un contrôle permanent de l'exécution des travaux sur chaque site. Les prestations à effectuer sont :

a) Prestations de contrôle technique

- Surveillance régulière de la qualité et de la conformité aux spécifications techniques de la réalisation, avec essais et mesures ;
- Contrôle systématique de la conformité des ouvrages ou sous-ensembles avec les spécifications des marchés et les annexes à ces dernières, lorsqu'une étape de construction ou un sous-ensemble a atteint un certain stade d'avancement ;
- Supervision des travaux de dépose des matériels et équipements existants (cellules, transformateurs, câbles, poteaux...) ;
- Suivi et contrôle de l'exécution des travaux de montage sur les différents sites, y compris le génie civil ;

- Supervision des travaux, suivi et contrôle de coût/qualité/emploi du temps pour assurer une réalisation du Projet dans les délais ;
- Suivi des mesures d'atténuation des impacts environnemental et social à charge des contractants ;
- Supervision des réceptions provisoires et définitives des travaux ainsi que de la préparation des procès-verbaux (PV).

b) Prestations de coordination et de gestion

- Vérification du déroulement et du remaniement éventuel du programme d'exécution ;
- Coordination des travaux entre différents contractants, le cas échéant.

Tâche n°5 : COORDINATION DES ESSAIS DE MISE EN SERVICE ET CONTROLE DE FIN DE TRAVAUX DES TRAVAUX ET ASSISTANCE PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE

L'Ingénieur-conseil supervisera la mise en service des installations. Préalablement, il mettra au point, avec les contractants, SNEL et UCM selon le cas et ce, en conformité avec les spécifications techniques, la liste et le programme des essais à charge des contractants.

En fin des travaux, l'Ingénieur-conseil devra :

- Procéder au contrôle des essais de mise en service des équipements ;
- Procéder à la réception des travaux ;
- Emettre les certificats correspondants, en accord avec UCM ;
- Vérifier et approuver les schémas et les plans As-built fournis par les entreprises ;
- Examiner et valider les manuels d'exploitation et de maintenance fournis par les entreprises.

Durant la période de garantie, l'Ingénieur-conseil répondra, à partir de son siège, aux questions qui lui seront adressées par UCM, soit par courrier, soit par mail.

A la fin de la période de garantie, l'Ingénieur-conseil effectuera une mission de deux semaines sur les sites des travaux pour préparer et superviser la réception définitive des ouvrages.

Tâche n°6 : CONTROLE DES TRAVAUX ET ASSISTANCE PENDANT LA PERIODE DE GARANTIE

L'Ingénieur-conseil supervisera la fin des travaux et la fermeture de chantier. Préalablement, il mettra au point, avec le contractant, SNEL et UCM selon le cas et ce, en conformité avec les spécifications techniques, le programme de maintenance et de surveillance des installations que SNEL doit respecter.

Durant la période de garantie, l'Ingénieur-conseil répondra, à partir de son siège, aux questions qui lui seront adressées par UCM, soit par courrier, soit par mail. Il assurera aussi le suivi de la levée, par l'entrepreneur des travaux, des éventuelles réserves formulées lors de la réception provisoire.

A la fin de la période de garantie, l'Ingénieur-conseil effectuera une mission de deux semaines sur les sites des travaux pour préparer et superviser la réception définitive des ouvrages.

Tâche n°7 : ORGANISATION DES REUNIONS

Le programme des réunions régulières, avec la participation du Maître d'Ouvrage, de l'Ingénieur-conseil et des contractants, sera fixé au début du projet et amendé au fur et à mesure de l'évolution de celui-ci.

Des réunions spécifiques pourront être organisées à l'initiative de l'Ingénieur-conseil ou à la demande du Maître d'Ouvrage.

Ces réunions de coordination serviront pour faire le point sur l'état d'avancement des prestations, pour informer toutes les parties impliquées dans la réalisation du Projet sur les activités des uns et des autres et enfin pour le règlement de tout litige pouvant survenir.

Tâche n°8 : ELABORATION DES RAPPORTS

L'Ingénieur-conseil fournira des rapports d'état d'avancement des travaux au cours de la période sous examen sur une base quantitative et qualitative. Ces rapports seront accompagnés de graphiques explicatifs.

L'avancement sera comparé au programme prévu ; toute divergence devra être justifiée et des mesures seront proposées pour y remédier.

L'Ingénieur-conseil préparera et fournira les documents et rapports suivants :

Sous-tâche 8.1 : RAPPORT DE DEMARRAGE

Le rapport de démarrage des prestations de l'Ingénieur conseil comprendra l'état des lieux et un programme détaillé du travail à réaliser pour atteindre les objectifs. Il sera soumis à UCM un mois après le commencement du contrat, en six (6) exemplaires sur papier et deux (2) exemplaires sur support électronique.

Sous-tâche 8.2 : RAPPORTS PERIODIQUES (MENSUELS ET TRIMESTRIELS)

Des rapports mensuels et trimestriels d'avancement seront soumis pendant toute la période d'exécution du projet.

Ils comprendront :

- le temps d'exécution des différentes tâches liées aux travaux pour chaque marché ;
- l'avancement physique illustré par des tableaux et des graphiques représentant le niveau de réalisation desdits marchés ;
- la comparaison entre la prévision d'avancement pour la période considérée et la réalisation effective, avec le cas échéant l'explication des causes du retard et les mesures prises pour y remédier ;
- l'avancement physique estimé pour la période considérée suivante ;
- la liste de tous les tests et contrôles réalisés sur chantier et en usines par les contractants, avec indication du lieu, de la date et de l'interprétation des résultats ;
- les difficultés futures prévisibles et les solutions proposées pour les résoudre ;
- le progrès d'approvisionnement (par phase), les données du contrat, la comparaison entre les estimations (dates, coûts) et les réalisations ;
- l'état des décaissements du contrat, la circulation des fonds et leur suivi budgétaire ;

- le résumé du progrès des travaux accomplis pendant la période couverte par le rapport, l'identification des situations critiques et proposition des mesures correctives pour rattraper d'éventuels retards ou régler les problèmes entravant la bonne exécution des chantiers ;
- la comparaison des délais réellement atteints avec ceux initialement prévus, sous la forme d'un diagramme de Gantt amélioré ou de tout autre méthode approuvée par le client. Cette comparaison sur les délais donnera des indications sur leur influence, les délais de réalisation des marchés et les délais globaux ;
- la liste de son personnel et les tâches de supervision accomplies par chacun des membres de ce personnel pendant la période ;
- le décompte par poste de son contrat ;
- le programme d'activités pour la période suivante.

Les rapports mensuels et trimestriels comporteront une note de synthèse donnant les éléments suivants :

- le résumé de l'état d'avancement des travaux de la période considérée ;
- l'appréciation des principaux postes ;
- la tendance sur le respect du planning ;
- les difficultés rencontrées et solutions préconisées ;
- l'appréciation générale du chantier.

Les rapports mensuels et trimestriels seront édités en six (6) exemplaires sur papier et un exemplaire sur support électronique.

Les rapports mensuels seront remis au plus tard sept (7) jours calendaires suivant le mois considéré.

Les rapports trimestriels, quant à eux, seront remis dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la fin du trimestre considéré.

Sous-tâche 8.3 : DÉCOMPTÉ FINAL ET RAPPORT DE CLOTURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Après la réception provisoire des travaux, l'Ingénieur-conseil établira avec les contractants les décomptes de fin des travaux à soumettre à l'approbation d'UCM. Il établira en outre un rapport de clôture ou rapport final des marchés, dans lequel seront présentés :

- les rapports d'exécution physique et financière du Projet ;
- les principaux événements survenus pendant le déroulement des marchés ;
- les caractéristiques principales des ouvrages des marchés ;
- les plans généraux conformes à l'exécution (plan «as built»), dressés par les contractants et vérifiés par ses soins ;
- le programme prévisionnel des études d'exécution et travaux comparé aux réalisations ;
- un état des points particuliers devant faire l'objet d'un examen ou d'une surveillance spécifique, etc ;
- les leçons apprises et recommandations.

Le Rapport final sera remis en six (6) exemplaires sur papier et deux (2) exemplaires sur support électronique. Ce rapport fera la synthèse du projet et sera dû à la fin des travaux. Son dépôt déclenchera la procédure de paiement du décompte définitif de l'Ingénieur-conseil.

Ce rapport sera coordonné avec les exigences énoncées ci-dessus afin d'intégrer les points suivants :

- l'enregistrement des réclamations relatives à chaque contrat ;
- les demandes de modification effectuée et en préparation ;
- les réclamations enregistrées, prises en considération et réglées.

Il sera remis dans les quarante-cinq (45) jours calendaires suivant la fin des travaux.

Sous-tâche 8.4 : RAPPORT D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX

A la fin de la période de garantie et après la réception définitive des ouvrages, le rapport de clôture élaboré après la réception provisoire des travaux sera mis à jour et transmis en six exemplaires versions imprimées et deux copies électroniques.

Seront intégrées dans ce rapport les activités menées au cours de la période de garantie par l'Ingénieur-conseil sur demande d'UCM, notamment en ce qui concerne les réponses aux questions d'UCM et le suivi de la levée, par les entrepreneurs des travaux, des éventuelles réserves formulées lors de la réception provisoire.

Il sera remis dans les vingt (20) jours calendaires suivant la fin de la période de garantie.

4 DUREE DE LA MISSION ET CALENDRIER DES LIVRABLES

ITEM	TYPE DE RAPPORT	ECHEANCE MAXIMALE
1	Pour le démarrage de la mission	
	• Rapport de démarrage	Trente (30) jours après le démarrage des prestations de l'Ingénieur-conseil
2	Pour les prestations périodiques durant la mission	
	• Rapport mensuel	sept (7) jours calendaires suivant le mois considéré
	• Rapport trimestriel : - Rapport des trois premiers trimestres de l'année - Rapport du dernier trimestre	quatorze (14) jours calendaires suivant la fin du trimestre considéré Trente (30) jours calendaires suivant la fin du trimestre considéré
3	Pour les prestations en fin de mission	
	• Décompte de fin des travaux	trente (30) jours à compter de la réception provisoire
	• Rapport de clôture ou rapport final	quarante-cinq (45) jours calendaires suivant la fin des travaux
	• Rapport d'achèvement	vingt (20) jours calendaires suivant la fin de la période de garantie

Chacun de ces rapports est remis en six (6) exemplaires sur papier et deux (2) exemplaires sur support électronique.

La durée de la mission de contrôle et surveillance des travaux correspondra au délai d'exécution le plus long des lots des travaux (24 mois) augmentée d'un (1) mois pour les diligences de clôture.

5 MÉTHODOLOGIE

Le consultant proposera une méthodologie cohérente et pertinente pour la réalisation de sa mission. Il présentera un plan des efforts en homme-mois des personnels-clés sur site et des personnels d'appui au siège.

La méthodologie du consultant devra également présenter l'approche et les outils qu'il compte utiliser pour l'identification de besoins de renforcement du réseau pour s'assurer de la disponibilité de puissance sur le réseau pour couvrir la demande des nouveaux ménages qui seront connectés sur le réseau à implanter par le projet

Partant de sa compréhension des présents termes de référence et des résultats attendus, cette méthodologie présentera au minimum :

- L'équipe de la mission ;
- Les moyens matériels à utiliser pour la mise œuvre de sa mission ;
- Les logiciels clés comme Autocad, ArcGIS et les logiciels de calculs de réseaux type NEPLAN ou DlgSILENT à utiliser pour la mise œuvre de sa mission ;
- Le séquençement des activités à mener dans la réalisation des trois phases ;
- Un chronogramme de mise en œuvre des activités, tenant compte de leur séquençement.

6 PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant devra être un bureau d'études d'ingénierie et justifier d'une expérience générale d'au moins 10 ans dans les études et la supervision des travaux, en particulier dans les domaines de : l'ingénierie électrique, la réhabilitation, l'assainissement ou la construction des installations électriques. Il devra également justifier d'au moins 3 références des marchés de nature et de complexité similaires au cours de 10 dernières années dans le domaine de transport et distribution de l'énergie électrique dont 1 mission de contrôle et/ou surveillance de travaux de construction ou de réhabilitation des postes électriques HT/MT et 2 missions de contrôle et/ou surveillance de travaux d'assainissement, de réhabilitation ou de construction des réseaux de distributions électriques moyenne tension (MT).

La mission exige une équipe expérimentée, capable d'interagir et de communiquer efficacement en français avec des responsables de SNEL et d'UCM. Pour ce faire, le Consultant constituera son équipe de telle manière que les tâches incluses dans la mission soient assumées par des spécialistes ou des experts justifiant de compétences avérées.

L'équipe du personnel-clé du consultant devra comporter les experts ci-après :

Item	Personnel-clé	Qualifications et expériences
1	Un Chef de mission	Niveau Bac + 5 ou équivalent), ayant au moins 15 années d'expérience professionnelle dans la mise en œuvre des projets de réhabilitation des installations et/ou construction de réseaux de transport et de distribution
2	Quatre (4) électriciens ou électromécaniciens	Niveau Bac + 5 ou équivalent) ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans la supervision et le contrôle

Item	Personnel-clé	Qualifications et expériences
		des travaux de construction et réhabilitation des réseaux de distribution MT/BT ainsi que des postes HT.
3	Trois (3) ingénieurs en génie civil	Niveau Bac + 5 ou équivalent) ayant au moins 5 années d'expérience professionnelle dans la supervision et le contrôle des travaux de de construction des réseaux de distribution MT/BT ou des postes HT. Au moins 2 expériences en supervision ou travaux des solutions de lutte antiérosive.
4	Trois (3) Experts environnementalistes et en protection sociale	Niveau Bac + 5 ou équivalent) ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle dans le suivi de la mise en œuvre des PGES des projets d'électrification urbaine ainsi qu'une expérience dans la gestion des aspects sociaux des projets d'électrification. Au moins 2 ans d'expérience dans la zone des travaux avec des connaissances avérées sur les mesures ou les solutions de résilience des installations électriques.

Tout changement du personnel-clé proposé requerra l'avis préalable du Client.

7 OBLIGATIONS DU CLIENT

A la mise en vigueur du contrat, UCM désignera son chef de projet, qui sera l'interface entre le Consultant, SNEL et UCM.

UCM facilitera l'accès du Consultant aux documents et aux informations nécessaires au déroulement de l'étude.

SNEL désignera deux représentants qui prendront part à toutes les étapes de validation des livrables attendus.

Les documentations et services devant être fournis par le client sont :

- le Document d'Evaluation du Projet ;
- le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES du Projet) des activités du Projet ;
- le Manuel des Procédures opérationnelles du Projet ;
- les Dossiers d'Appels d'Offres et les contrats relatifs aux marchés concernant la mission du consultant ;
- l'accès aux locaux ;
- les facilitations auprès des services de l'administration concernés par la réalisation du projet ;
- Tout autre document dont le consultant jugera nécessaire pour accomplir sa mission, si disponible.

8 OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation des prestations. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié.

Il mettra à la disposition de son équipe tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de la mission, notamment :

- Bureaux et équipements requis ;
- Moyens de transport pour leur déplacement sur les sites des projets ;
- Équipements et matériels informatiques et scientifiques permettant le bon déroulement de la mission ;
- Moyens de communications (téléphone, internet, etc.) ;
- Logements ;
- Tout autre équipement jugé utile.

9 METHODE DE SELECTION DU CONSULTANT

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode fondée sur les qualifications des Consultants comme décrite dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque, 7^{ième} édition de septembre 2025 et conformément aux critères exigés dans les présents Termes de Référence.

10 PLAN D'INTERVENTION DU PERSONNEL

Le plan d'intervention du personnel est repris dans le tableau ci-dessous :

N°	Position	Nombre	Homme-mois	Total Hm
PERSONNEL CLE VILLE DE KINSHASA ET GBADOLITE				
100	Un Chef de mission	1	25	25
Sous-Total (1)				25
PERSONNEL CLE VILLE DE KINSHASA				
102	POSTES ET SOUS-STATIONS			
102.1	Electricien ou Electromécanicien	1	24	24
102.2	Ingénieur Génie-Civil	1	12	12
102.3	Expert environnementaliste et social	1	24	24
SOUS-TOTAL (2)				60
103	DISTRIBUTION VILLE DE KINSHASA			
103.1	Electricien ou Electromécanicien	2	24	48
103.2	Ingénieur Génie-Civil	1	12	12
103.2	Expert environnementaliste et social	1	24	24
SOUS-TOTAL (3)				84
104	PERSONNEL CLE VILLE DE GBADOLITE			
104.1	Electricien ou Electromécanicien	1	24	24
104.2	Ingénieur Génie-Civil	1	12	12
104.3	Expert environnementaliste et social	1	24	24
SOUS-TOTAL (4)				60
TOTAL GENERAL				229

11 LOGISTIQUE DU CONSULTANT

En tant que consultant, il assurera sa mission avec ses propres moyens logistiques dans le respect des standards et normes de sécurité.

En tant qu'Ingénieur-conseil, il acquerra, sur les frais remboursables, neuf (9) véhicules utilitaires à raison de sept (7) pour Kinshasa et deux (2) pour Gbadolité. Il devra également disposer des matériels et appareils inhérents qu'il jugera nécessaires à la gestion des projets. Ces véhicules seront remis à l'ingénieur-conseil qui sera recruté pour la supervision et le contrôle des travaux.

L'ingénieur-conseil mettra à la disposition de son équipe tous les moyens nécessaires à la bonne exécution de ses tâches et notamment :

- Les bureaux et équipements requis ;
- Les moyens logistiques pour leur déplacement sur terrain ;
- Les équipements et matériels informatiques et scientifiques permettant le bon déroulement de la mission de contrôle ;
- Les moyens de communications (téléphone, internet, etc.) ;
- Les logements ;
- Tout autre équipement jugé utile.

Toute la logistique acquise par l'ingénieur-conseil sur fonds du projet sera remise sans frais à UCM à la fin de sa mission, moyennant un inventaire détaillé.

La logistique du consultant comprendra les activités reprend dans le tableau ci-dessous :

N°	Position	Unité	Quantité
1	Location Bureau à Kinshasa et à Gbadolite	Mois	50
2	Ameublement des bureaux à Kinshasa et à Gbadolite (internet, meubles, matériels informatiques, téléphone, internet, etc.)	Lot	1
3	Logement et hébergement des experts du consultant pendant toute la durée de la mission.	Lot	1
4	Acquisition de véhicules utilitaires Land cruiser 4x4	Pce	9
5	Frais de gestion de véhicules (carburant, réparation, entretien, Vignettes, contrôle technique, assurance, etc.)	Lot	1
6	Participation aux essais de réception en usine (Billets, hôtels, hébergement, VISA, etc.) <i>Note : Pour chaque voyage, un (2) représentants de l'ingénieur participeront aux essais de réception en usine.</i> <i>Le nombre de voyage est reparti comme suit pour chaque marché :</i> • Postes et sous-stations HT/MT : 2 (Transformateur et cellules MT) • Réseaux de distribution : 3 (Cabines de distribution MT/BT et PR, Câbles MT/BT et Poteaux MT/BT)	Voyage	17
7	Voyage aller-retour entre Kinshasa et Gbadolite	Voyage	8
8	Personnel d'appui aux sites <i>Note : il appartient à chaque consultant de proposer, hors personnel clé demandée, le personnel d'appui nécessaire à la bonne exécution de sa mission (chauffeurs, secrétaire, superviseur, autres spécialistes, etc.)</i>	NN	1

Note : Le tableau ci-dessus est communiqué à titre purement indicatif, aux seules fins de préparation de l'offre. Il ne saurait, en aucun cas, exonérer le Consultant de son obligation d'exécuter l'ensemble des prestations conformément aux exigences du Marché, notamment en matière de normes et standards de sécurité applicables. Il appartient au Consultant d'inclure, dans son offre, tous les moyens humains, matériels, techniques et organisationnels nécessaires à la bonne exécution de sa mission. En conséquence, aucun paiement supplémentaire ne sera admis à ce titre, pour quelque cause que ce soit.

12 REUNION DE DEMARRAGE

Au démarrage de sa mission, une réunion regroupera la Firme, UCM et SNEL. Elle aura pour objet d'analyser dans le détail et s'accorder sur :

- L'approche technique, la méthodologie, le programme de travail de la Firme et l'organisation de sa collaboration avec UCM et SNEL pour les besoins de sa mission ;
- La présentation de la liste des outils, matériels et logiciels, ainsi que de la documentation nécessaire à la réalisation de la mission ;
- L'organisation des visites sur les sites du Projet ;
- La confirmation de la disponibilité du personnel mobilisé ;

Le Consultant élaborera un procès-verbal de démarrage de ses prestations rendant compte des conclusions des échanges de la réunion de démarrage.

13 EXIGENCES

- Langue de communication :
Toute communication écrite et verbale doit être en français de qualité.
- Documentation :
Toute documentation devra être fournie en format électronique et en version papier rédigée en français de qualité (en 6 exemplaires physiques et en version électronique Word (.docx) et PDF(.pdf)).

14 ANNEXE A : DESCRIPTIONS DES MARCHES DES VILLES DE KINSHASA ET DU NORD-UBANGI

☐ VILLE DE KINSHASA

Marché	Description
--------	-------------

TRAVAUX D'EXTENSION ET DE DENSIFICATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE SNEL DES DIRECTIONS DE DISTRIBUTION KINSHASA CENTRE, KINSHASA-EST ET KINSHASA-OUEST.

	<u>Réseau MT</u>	<u>Réseau BT et branchement</u>
Lot 1	✓ 84 km de ligne 20 kV ✓ 31 cabines 20/0.4 kV ✓ 2 postes de réflexion 20 kV	✓ 372 km de ligne BT ✓ 859,5 km de câble de branchement ✓ 25 978 compteurs à prépaiement ✓ 3 875 points d'éclairage public
Lot 2	✓ 56 km de ligne 20 kV ✓ 27 cabines 20/0.4 kV ✓ 2 postes de réflexion 20 kV	✓ 328 km de ligne ✓ 748 km de câble de branchement ✓ 22 626 compteurs à prépaiement ✓ 3 375 points d'éclairage public
Lot 3	✓ 48 km de ligne 20 kV ✓ 21 cabines 20/0.4 kV ✓ 2 postes de réflexion 20 kV	✓ 259 km de ligne ✓ 553 km de câble de branchement ✓ 16 772 compteurs à prépaiement ✓ 2 625 points d'éclairage public
Lot 4	✓ 30 km de ligne 20 kV ✓ 16 cabines 20/0.4 kV ✓ 8 postes de réflexion 20 kV	✓ 230,8 km de ligne ✓ 547,5 km câble de branchement ✓ 16 452 compteurs à prépaiement ✓ 2 602 points d'éclairage public

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES POSTES HAUTE TENSION DE KIMBANSEKE ET DE MITENDI.

Lot unique	<u>Poste HT de Kimbanseke</u> ✓ Construction d'une nouvelle travée transfo 220/20 kV – 100/130 MVA ✓ Fourniture et installation des cellules 20 kV ✓ Fourniture et installation d'un nouveau transformateur 100/130 MVA ✓ Fourniture et installation des auxiliaires AC/DC ✓ Travaux de génie-civil.
	<u>Poste HT de Mitendi</u> ✓ Fourniture et installation des cellules 20 kV ✓ Fourniture et installation des auxiliaires AC/DC ✓ Travaux de génie-civil.

TRAVAUX DE REHABILITATION ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE KINSHASA.

	<u>Réseau MT</u>	<u>Réseau BT et branchement</u>
Lot unique	✓ Postes et sous-stations à réhabiliter ✓ lignes 20 kV ✓ cabines 20/0.4 kV ✓ postes de réflexion 20 kV	✓ lignes BT ✓ câbles de branchement ✓ compteurs à prépaiement ✓ points d'éclairage public

Tableau 1 : Consistance des marchés dans la ville de Kinshasa.

□ VILLE DE GBADOLITE

Marché	Constructeur	Description		
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE SNEL DE LA VILLE DE GBADOLITE DANS LA PROVINCE DU NORD-UBANGI.				
Lot Unique	A définir	A. Distribution MT/BT de Gbadolite. • <u>Réseau MT</u> ✓ 25 km de ligne 20 kV ✓ 9 cabines 20/0.4 kV • <u>Réseau BT et branchement</u> ✓ 87 km de ligne ✓ 197 km de câble de branchement ✓ 6 093 compteurs à prépaiement ✓ 950 points d'éclairage public B. Sous-Station Centre-Ville ✓ Construction d'une nouvelle travée transformateur 30/20 kV – 10 MVA ✓ Fourniture et installation d'un nouveau transformateur 10 MVA ✓ Fourniture et installation des cellules 30 et 20 kV ✓ Fourniture et installation des auxiliaires AC/DC ✓ Travaux de génie-civil.		
TRAVAUX DE REHEBILATION ET ASSAINISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GBADOLITE.				
Lot unique	A définir	<table><tr><td><u>Réseau MT</u> ✓ lignes 20 kV ✓ cabines 20/0.4 kV ✓ postes de réflexion 20 kV </td><td><u>Réseau BT et branchement</u> ✓ lignes BT ✓ câbles de branchement ✓ compteurs à prépaiement ✓ points d'éclairage public </td></tr></table>	<u>Réseau MT</u> ✓ lignes 20 kV ✓ cabines 20/0.4 kV ✓ postes de réflexion 20 kV	<u>Réseau BT et branchement</u> ✓ lignes BT ✓ câbles de branchement ✓ compteurs à prépaiement ✓ points d'éclairage public
<u>Réseau MT</u> ✓ lignes 20 kV ✓ cabines 20/0.4 kV ✓ postes de réflexion 20 kV	<u>Réseau BT et branchement</u> ✓ lignes BT ✓ câbles de branchement ✓ compteurs à prépaiement ✓ points d'éclairage public			

Tableau 2 : consistance du marché dans la ville GBADOLITE.